

Uni pour le cheval Franches-Montagnes

Bernard Varin (PDC)

Le 2 mai 2022, la consultation sur le train d'ordonnances agricoles se terminera. Les cantons, les organisations impliquées et les partis politiques enverront leur prise de position sur les modifications proposées par le Conseil fédéral à l'horizon 2023. La révision de l'ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310), plus précisément dans sa section 5 consacrée aux contributions pour la préservation des races suisses, suscite des craintes dans les milieux de l'élevage, particulièrement dans le Jura.

En effet, le Conseil fédéral propose dans son projet en consultation de supprimer l'article 24 dédié à la préservation du cheval Franches-Montagnes. La prime de soutien aux juments poulinières pourrait ainsi baisser de 500 CHF aujourd'hui, à 245 CHF dès 2023. De plus, les conditions d'octroi pour le versement sont modifiées. La nouvelle mouture de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) paraît inapplicable. Sans entrer dans les détails, la fixation conjointe d'un taux maximum de sang étranger à 12,5% et d'un taux maximal de 10% de consanguinité est contradictoire. Au sein d'une population fermée et de petite taille, définition même d'une race menacée, le taux de consanguinité ne peut qu'augmenter, excluant *de facto* la moitié du cheptel jurassien d'un potentiel soutien.

L'exécutif fédéral met ainsi en péril la dernière race chevaline indigène, la seule ayant résisté à la mécanisation agricole au cours du 20^{ème} siècle. Les aptitudes et la polyvalence de la race, l'engagement de familles d'éleveurs passionnées, ainsi que les volontés fédérales pour sa préservation ont notamment permis au cheval FM de subsister jusqu'à nos jours. Il reste aujourd'hui encore et toujours dans la catégorie des races à préserver, réservoir génétique et de biodiversité indigène.

Garant du maintien des pâturages boisés, symbole touristique par excellence et source de revenus agricoles particulièrement importante dans le Jura, l'élevage du cheval Franches-Montagnes doit être soutenu dans le futur, tel qu'il l'a été par le passé. Toute décision inverse de la part du Conseil fédéral accentuera la baisse des naissances et mettra en danger, *in fine*, l'avenir de la race.

Par cette résolution, le Parlement jurassien constate que les propositions faites par le Conseil fédéral au sein du paquet d'ordonnances agricoles 2022 mettent en péril l'élevage des chevaux Franches-Montagnes. A l'instar de la lettre envoyée par le Gouvernement, le législatif souhaite faire part de son inquiétude aux autorités fédérales - rappelant l'importance de l'unique race chevaline indigène pour le canton du Jura – et lui demande de corriger sa proposition.

Bernard Varin (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Emilie Moreau (PVL)
- Serge Beuret (PDC)

- Boris Beuret (PDC)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Joël Burkhalter (PS)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Pierre Chételat (PLR)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Yves Gigon (UDC)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Claude Schlüchter (PS)
- Pierre Parietti (PLR)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Nicolas Girard (PS)
- Ernest Gerber (PLR)
- Pierre-André Comte (PS)
- Ivan Godat (Verts)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Magali Rohner (Verts)
- Lionel Montavon (UDC)
- Baptiste Laville (Verts)
- Alain Koller (UDC)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Babey (PDC)
- Alain Beuret (PVL)
- Florence Chaignat (PS)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Amélie Brahier (PDC)
- Fabrice Macquat (PS)
- Josiane Sudan (PDC)
- Roberto Segalla (Verts)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Samuel Rohrbach (PDC)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 27 avril 2022

Documents annexés

- 2022-04-28_09-36-49-986.pdf

Unis pour le cheval Franches-Montagnes

Le 2 mai 2022, la consultation sur le train d'ordonnances agricoles se terminera. Les cantons, les organisations impliquées et les partis politiques enverront leurs prises de position sur les modifications proposées par le Conseil fédéral à l'horizon 2023. La révision de l'Ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310), plus précisément dans sa section 5 consacrée aux contributions pour la préservation des races suisses, suscite des craintes dans les milieux de l'élevage au niveau national. Le berceau de la race que constitue le Jura est particulièrement touché.

En effet, le Conseil fédéral propose dans son projet en consultation de supprimer l'article 24 dédié à la préservation du cheval Franches-Montagnes. La prime de soutien aux juments poulinières pourrait ainsi baisser de 500 CHF aujourd'hui à 245 CHF dès 2023. De plus, les conditions d'octroi pour le versement sont modifiées. La nouvelle mouture de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) paraît inapplicable. Sans entrer dans les détails, la fixation conjointe d'un taux maximum de sang étranger à 12,5% et d'un taux maximal de 10% de consanguinité est contradictoire. Au sein d'une population fermée et de petite taille, définition même d'une race menacée, le taux de consanguinité ne peut qu'augmenter, excluant *de facto* la moitié du cheptel d'un potentiel soutien.

L'exécutif fédéral met ainsi en péril la dernière race chevaline indigène, la seule ayant résisté à la mécanisation agricole au cours du 20^{ème} siècle. Les aptitudes et la polyvalence de la race, l'engagement de familles d'éleveurs passionnées, ainsi que les volontés fédérales pour sa préservation ont notamment permis au cheval FM de subsister jusqu'à nos jours. Il reste aujourd'hui encore et toujours dans la catégorie des races à préserver, réservoir génétique et de biodiversité indigène.

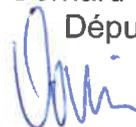
Garant du maintien des pâturages boisés, symbole touristique par excellence et source de revenus agricoles particulièrement importante dans le Jura, l'élevage du cheval Franches-Montagnes doit être soutenu dans le futur, tel qu'il l'a été par le passé. Toute décision inverse de la part du Conseil fédéral accentuera la baisse des naissances et mettra en danger, *in fine*, l'avenir de la race.

Par cette résolution, le Parlement jurassien constate que les propositions faites par le Conseil fédéral au sein du paquet d'ordonnances agricoles 2022 mettent en péril l'élevage des chevaux Franches-Montagnes. A l'instar de la lettre envoyée par le Gouvernement, le législatif souhaite faire part de son inquiétude aux autorités fédérales - rappelant l'importance de l'unique race chevaline indigène pour le canton du Jura – et lui demande de corriger sa proposition.

Delémont, le 21 avril 2022

Le responsable de la résolution

Bernard Varin
Député



Groupe PDC-JDC

F. Marin
 W. Mar
 Kajali Kortlet
 G. Ch. Calot
 H. L. G. P.
 Bernard Stades
 Samuel Rohrbach
 F. Suda
 J. Suda
 Marcel Meyer
 Boris BEUNET
 Ch. Chapelle
 Stud
 Ernest Serge

Groupe PSJ

Fabrice Macquod
 F. M.
 L. D.
 J. B. K.
 G. R. P.
 Florencia Chaignat

Groupe UDC

P. L.
 L. M.
 H. L.

CLAUDE SCHAUENBERGER

Girard Nicola

Groupe PLR

PIERRE CHISTELIAT

Bussy Stéphane

Ernest

Eagar

Michel Pénat

Pierre

Groupe PCSI et Verts lib.

V. Wermill
 Alain Bieuret
 Emilia

Groupe Verts et CS POP

Mary
 W. G.
 Pauline Gadet
 Raphaël
 Philippe
 Raphaël
 Roberto SEGALA
 Magali ROHNER
 Christophe